

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° CM_2026_012

Objet : Délégation de certaines fonctions d'officier d'état-civil à Monsieur Philippe TIRARD

Vu:

- le Code civil,
- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-31
- la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- la délibération 2026_025 du 21 mars 2026 désignant M. Philippe TIRARD conseiller municipal délégué aux relations avec la population et la cohésion sociale,
- la délibération 2026_027 du 21 mars 2026 portant délégation de compétences à M. le maire.

CONSIDÉRANT que M. TIRARD est conseiller municipal délégué aux relations avec la population et la cohésion sociale ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer, dans le cadre des célébrations de mariage, à Monsieur Philippe TIRARD les fonctions d'officier d'état-civil afin qu'il puisse palier aux absences des adjoints au maire ;

ARRÊTÉ

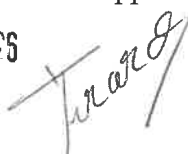
ARTICLE 1 : Monsieur Philippe TIRARD est Officier d'état-civil par délégation du maire :

- il pourra procéder aux célébrations de mariage pour toute la durée de son mandat.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera :

- Transmis à M. le Préfet de l'Yonne pour contrôle de la légalité
- Affiché dans la collectivité,
- Publié au recueil des actes administratifs,
- Notifié à l'intéressé Monsieur Philippe TIRARD

03 AVR. 2026



Saint-Florentin, le 03 AVR. 2026
Le Maire, Yves DELOT

